



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 20 FEVRIER 2024**

Etabli en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT FEVRIER à 18h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le mercredi 14 février 2024, s'est réuni à la Mairie de Pont de l'Arche en séance publique sous la présidence de Richard JACQUET, Maire.

Etaient présents :

Membres élus : Richard JACQUET, Albert NANIYOULA, Marie-Claude LAURET, Mourad AFIF-HASSANI, Maryvonne DAVOT Monique INFRAÏ, Guy COTTREZ

Membres désignés : Michèle LARUELLE, Valérie LOUCHEL, Christine SAVARY, Isabelle SERRET

Etaient absents avec pouvoir : Madeleine BENNETOT a donné pouvoir à Maryvonne DAVOT, Daniel BREINER a donné pouvoir à Michèle LARUELLE, Jessica POUSSET a donné pouvoir à Monique INFRAÏ

Etaient absents : Chantal INFRAÏ, Mélanie ROGER, Dominique TINEL

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DECISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles et du règlement intérieur, validé en date du 2 juillet 2020, la commission permanente est chargée d'instruire les demandes de secours formulées auprès du service et doit rendre compte des décisions en Conseil d'Administration.

Aucune décision permanente n'est à présenter.

A - INFORMATIONS

La France Services est une concentration de services publics destinés à résoudre les problématiques administratives et/ou numériques de l'usager.

Elle offre un bouquet de services composé de 11 partenaires nationaux avec l'ajout récent du :

- . **Ministère de la transition écologique** partenariat signé en novembre 2023 concernant les démarches liées au chèque énergie
- . **ANAH** qui inclut les démarches : Ma Prime Renov' et Ma Prime Adapt'

Les conseillères France services facilitent l'accès aux démarches administratives du quotidien. Pour résoudre les cas complexes, elles peuvent s'appuyer sur un correspondant direct au sein du réseau partenaire.

La France services est équipée d'un espace numérique avec 3 postes informatique, libre d'accès, qui permet aux usagers d'effectuer leurs démarches en ligne.

PARTENAIRES HORS BOUQUET :

La France Services offre des services complémentaires via des permanences de partenaires locaux et d'un point justice. Ces services sont au nombre de 14 liés aux domaines de la santé, du logement, de l'insertion professionnelle et de la mobilité entre autre.

LE BOUQUET FRANCE SERVICES

Agence
nationale
de l'habitat



DP
DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

e
pôle emploi

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Avede
Conciliateur
CDIFF

LA POSTE

l'Assurance
Maladie
Caisse Nationale

l'Assurance
Retraite

santé
famille
retraite
services

B - DELIBERATIONS

24.06 – BUDGET PRINCIPAL CCAS – Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Annexe n°1 – BP CCAS 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale est l'organe permettant la mise en place de la politique sociale de l'équipe municipale.

Elle se décline en trois axes :

- L'organisation, la gestion des interventions et l'accompagnement des personnes et des familles, réalisés par l'accompagnatrice sociale.
- La mise en place d'aides facultatives à destination de la population.
- La lutte contre le non-recours aux droits avec l'Espace France Services et le conseiller numérique.

Le BP 2024 du CCAS est équilibré à (+) 256 524,00 € en section de fonctionnement et (+) 6 500,00 € en section d'investissement et a pris en compte les orientations budgétaires évoquées lors du débat réalisé au Conseil d'administration du mardi 6 février 2024.

Section fonctionnement :

En recette de fonctionnement au chapitre 013 atténuation de charges, il est prévu une inscription de (+) 82 500,00 € correspondant au remboursement des personnels mis à disposition de la résidence Les Pins.

Au chapitre 70 produits d'activité, il est prévu, une somme de (+) 26 500,00 € dont la recette principale est la vente des repas de portage.

Le chapitre 74 dotations et participations présente une inscription de (+) 147 524,00 € correspondant pour 82 224,00 € à la subvention d'équilibre versée par la Ville, 40 000,00 € au titre de la participation de l'Etat pour le fonctionnement de l'Espace France Services, 7800,00 € au titre du remboursement des contrats aidés et 17 500,00 € au titre de la contribution versée par La Banque des Territoires pour le conseiller numérique.

En dépense de fonctionnement, le chapitre 011 charges à caractère général présente une inscription à hauteur de (+) 20 560,00 € correspondant pour 11 000,00 € au portage de repas (repas spécifiques fournis par l'EHPAD), pour 4500,00 € au titre des frais alimentaires (banque alimentaire d'Evreux), pour 200,00 € aux fournitures de petits équipements, pour 600,00 € correspondant à un cadeau de Noël aux résidents de l'EHPAD, 1200,00 € au titre de la révision annuelle du groupe frigorifique du véhicule de portage des repas, pour 1 000,00 € au titre de la téléassistance « présence verte », pour 600,00 € au titre de la participation au CIAS de l'agglomération et pour 1460,00 € au titre des frais de fonctionnement de la structure.

Au chapitre 012 frais de personnel, il est porté une inscription de (+) 220 349,00 € correspondant au personnel du CCAS et de la Résidence Les Pins qui prend en compte notamment le personnel de l'Espace France Services et du conseiller numérique.

Le chapitre 65 autres charges de gestion courante présente une inscription de (+) 9100,00 € correspondant pour 3000,00 € au titre des secours et d'autres dispositifs de soutien aux habitants, pour 5600,00 € pour le subventionnement aux associations à caractère social et pour 500,00 € de provisionnement pour créances irrécouvrables.

Le chapitre 66 charges financières, présente une inscription de (+) 15,00 € correspondant aux intérêts sur la période.

Le chapitre 042 opération de transfert entre section est, quant à lui, alimenté de 6500,00 € correspondant à la dotation aux amortissements.

Section investissement :

En recettes d'investissement, le chapitre 040 présente une inscription de (+) 6500,00 € correspondant aux dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement (chapitre 042).

En dépenses d'investissement, au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées, il est proposé une inscription de (+) 3 650,00 € correspondant au remboursement du capital du prêt du véhicule de portage.

Au chapitre 20, immobilisations incorporelles il est proposé une inscription de (+) 600,00 € correspondant aux licences des logiciels. Au chapitre 21, immobilisations corporelles il est proposé une inscription de (+) 2 250,00 € correspondant à une provision pour l'achat de matériels.

- Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, et notamment l'arrêté du 9 décembre 2021,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 06 février 2024,

Considérant les besoins en dépenses et en recettes évalués de façon sincère définie en équilibre,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2024 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de (+) 256 524,00 €
 - INVESTISSEMENT équilibré à la somme de (+) 6 500,00 €

24.07- RESIDENCE LES PINS – Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Annexe n°2 – BP Résidence Les Pins 2024

Monsieur Albert NANIOULA rejoint la séance.

Le Budget primitif 2024 annexe de la Résidence Les Pins est équilibré à (+) 308 771,00 € en section de fonctionnement et à (+) 94 183,45 € en section d'investissement.

Section d'exploitation :

Au niveau du groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante, il est proposé une inscription de (+) 93 860,00 € correspondant pour 9 000,00 € aux dépenses d'eau, pour 70 000,00 € aux dépenses d'énergie (gaz et électricité), pour 360,00 € aux frais de télécommunication, pour 700,00 € aux frais de fonctionnement de la structure (carburant, fournitures), pour 2 200,00 € à l'alimentation, pour 3 200,00 € aux contrôles périodiques incluant la prestation AMO chauffage, pour 400,00 € aux dépenses de petits équipements et pour 8 000,00 € aux dépenses liées à l'animation.

Au niveau du groupe 2, dépenses afférentes au personnel, il est prévu une inscription de (+) 95 850,00 € correspondant pour 82 500,00 € au remboursement du personnel mis à disposition par le CCAS, pour 5 300,00 € à la contrepartie du personnel mis à disposition par la Ville et pour 8 050,00 € à une prestation intellectuelle dans le cadre de l'évaluation externe de la résidence nous permettant d'obtenir l'agrément du Conseil Départemental de l'Eure et donc des financements dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Au niveau du groupe 3, dépenses afférentes à la structure, il est proposé une inscription de (+) 119 061,00 € correspondant pour 50 000,00 € à la dotation aux amortissements, pour 50 000,00 € au remboursement des intérêts d'emprunt, pour 9 000,00 € à la taxe d'ordures ménagères, pour 1 800,00 € aux frais de formation, pour 4 500,00 € à l'escapade seniors, pour 1 000,00 € à l'entretien du bâtiment, pour 600,00 € aux provisions d'admissions en non-valeur et pour 2161,00 € aux charges de structure (location matériel et enveloppe régularisation de rattachement).

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est prévu une inscription à hauteur de (+) 308 771,00 € correspondant pour 260 271,00 € aux redevances des résidents, pour 25 500,00 € aux subventions CPOM du CD27, pour 20 000,00 € à une subvention d'équilibre de la Ville et pour 3000,00 € aux recettes des escapades.

Section d'investissement :

Au niveau des dépenses d'investissement, il est porté une inscription de (+) 94 183,45 € correspondant pour 71 000,00 € au remboursement du capital des emprunts, pour 18 000,00 € à une provision d'investissement, pour 1 783,45 € à une enveloppe d'investissement du service et pour 3 400,00 € au remboursement à venir des cautions au cours de l'année.

En recettes d'investissement, il est porté une inscription de (+) 94 183,45 € correspondant pour 50 000,00 € à la dotation aux amortissements, pour 41 783,45 € au remboursement de FCTVA et pour 2 400,00 € de provisionnement d'encaissement de cautions.

- Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22, et notamment l'arrêté du 15 décembre 2022,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 06 février 2024,

Considérant les besoins en dépenses et en recettes évalués de façon sincère définie en équilibre,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D' APPROUVER le Budget Primitif annexe 2024 « Résidence Les Pins » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de (+) 308 771,00 €
- INVESTISSEMENT équilibré à la somme de (+) 94 183,45 €

Le Budget Primitif 2024 de la Résidence les Pins, tel qu'annexé à la présente délibération se décompose comme suit :

RESIDENCE LES PINS - BP 2024 - VUE D'ENSEMBLE

Section d'exploitation (en euros)	
DEPENSES	308 771,00
GROUPE I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	93 860,00
GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel	95 850,00
GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure	119 061,00
Déficit d'exploitation reporté	En attente du CA
RECETTES	308 771,00
GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés	260 271,00
GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation	48 500,00
GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables	0
Excédent d'exploitation reporté	En attente du CA
Section d'investissement (en euros)	
DEPENSES	94 183,45
Emprunts et dettes assimilées	74 400,00
Immobilisation incorporelles	0
Immobilisation en cours	19783,45
Déficit prévisionnel d'investissement	En attente du CA
RECETTES	94 183,45
Dotations, fonds divers et réserves	41 783,45
Subvention d'investissement	0
Amortissements des immobilisations	50 000,00
Emprunts et dettes assimilés (dont dépôts de caution)	2 400,00
Excédent prévisionnel d'investissement	En attente du CA



Richard JACQUET
Président du CCAS

Fin de séance à 19h15
Compte-rendu établi par PLA/NR/NP

